

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du vendredi 30 Juin 2017

Date de la convocation : 23 juin 2017

Date d'affichage : 23 juin 2017

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DELMOTTE, maire.

**Présents** : Marie-Odile BOURY, Gérard CHALOT, Virginie CLAUDON, Jacques DELMOTTE, Carole GUILLEMIN, Denis HUANT, Janine MALTIN, Philippe NAVET, Yves PRIVET, Philippe RAULET

**Représentés** : Philippe DELMOTTE par Carole GUILLEMIN, Danièle MASSENET par Yves PRIVET, Chantal SALVADORI par Philippe NAVET, Francis VIGNARDET par Jacques DELMOTTE

**Absents** : Isabelle RZASA

**Secrétaire** : Madame Carole GUILLEMIN

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

### 2017\_018 - Participation aux frais de fonctionnement des écoles à compter de la rentrée 2017

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+4	14	0	0	0

Le Maire présente un récapitulatif des dépenses 2016 concernant le fonctionnement des écoles.

Considérant que le coût par élève est d'environ 594 € (soit une hausse de presque 50€ par élève par rapport à 2015), après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe à 450 € par élève la participation aux frais de fonctionnement des écoles à compter de la rentrée scolaire 2017.

### 2017\_019 - Proposition de convention TIG

Mr le Maire a été contacté par les services pénitencier et d'insertion de Haute-Marne qui sollicitent les collectivités pour l'accueil d'une personne en TIG.

Avant de prendre une décision, le conseil Municipal souhaite obtenir plus de précisions.

### 2017\_020 - Demande de subvention

Mr le Maire présente une demande de subvention pour un séjour pédagogique kayak. L'enfant n'étant pas domicilié à LOUVEMONT, le Conseil ne souhaite pas y donner suite.

## 2017\_021 - Organisation du temps scolaire

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10+4	14	0	0	0

Vu le décret 2017-1108 du 27 Juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire

Vu les résultats du sondage organisé pour l'organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2017-2018

Nombre d'élèves	85
Pour le maintien à 4,5 jours	3
Pour le retour à 4 jours (horaires 8 H 30 - 12 H / 13 H 30 - 16 H)	7
Pour le retour à 4 jours (horaires 9 H - 12 H / 13 30 - 16 H 30)	54
	64

Vu le conseil d'école extraordinaire du 29 Juin 2017 lors duquel il a été demandé un retour à la semaine des 4 jours avec pour horaires 9 H - 12 H / 13 H 30 – 16 H 30

Vu que les NAP organisées par la Commune ont un cout financier (animateur-entretien- charge de personnel – fournitures)

Vu la baisse de fréquentation aux NAP (année scolaire 2015-2016 29 élèves en moyenne / année scolaire 2016-2017 22 élèves en moyenne)

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, le Conseil Municipal demande un retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2017-2018 avec les horaires suivants : 9 H – 12 H / 13 H 30 -16 H 30*

## 2017\_022 - Convention de mise à disposition avec l'Association des « P'tits Loups de LOUVEMONT »

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	9+4	13	0	0	1

Mr RAULET, président de l'Association n'a pas participé aux débats ni au vote.

Mr le Maire rappelle que depuis la rentrée de Septembre 2012, des agents sont mis à la disposition de l'association de P'tits Loups pour assurer la garderie périscolaire les jours d'école.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal*

- *Décide de mettre des agents à la disposition de l'association les « P'tits Loups de LOUVEMONT » selon les conditions définies dans la convention ci-dessous en annexe.*
- *Autorise le Maire à signer la convention et toutes les pièces relatives à ce dossier*

# Commune de LOUVEMONT

Mairie - 4 Rue du Grand Puits

52 130 LOUVEMONT

☎ : 03.25.55.08.18

e.mail : [commune.louvemont@wanadoo.fr](mailto:commune.louvemont@wanadoo.fr)

## CONVENTION de MISE à DISPOSITION

### Entre les soussignés :

#### *D'une part :*

\* La Commune de LOUVEMONT représentée par son Maire, Mr Jacques DELMOTTE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 2017

#### *D'autre part :*

\* L'Association "les P'tits Loups" de LOUVEMONT, représentée par son Président Mr Philippe RAULET

D'un commun accord, il a été convenu ce qui suit :

#### **Article 1 :**

La présente convention est conclue en application des dispositions de l'article 25 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée.

#### **Article 2 :**

La Commune de LOUVEMONT emploie Mmes Stéphanie FAYNOT, Aurélie MASSRANN, Cathy KESSLER et Nathalie VAMPOUILLE ci-dessous appelée « les agents ».

La commune de LOUVEMONT met partiellement un ou plusieurs agents à la disposition de l'Association "Les P'tits Loups de LOUVEMONT, du **16 Juillet 2017 au 31 aout 2018**

- pour l'animation et l'encadrement des enfants le matin, le midi et le soir les jours d'école,
- pour la gestion administrative des dossiers
- pour l'entretien du local à l'accueil périscolaire, 1, Rue du Four 52130 LOUVEMONT.

La participation des agents à des manifestations de l'association autres que celles énumérées ci-dessus ne sera pas prise en compte dans son temps de travail.

#### **Article 3 :**

« Les agents » seront entièrement placés sous l'autorité hiérarchique de Mr le Président de l'Association "les P'tits Loups de LOUVEMONT" durant le temps de mise à disposition.

#### **Article 4 :**

Les conditions d'emploi « des agents » sont précisées dans le contrat de travail conclu avec la Commune de LOUVEMONT et devront être respectées par l'Association qui ne pourra leur confier que des tâches correspondant à la mise à disposition.

#### **Article 5 :**

La Commune de LOUVEMONT ou l'Association "Les P'tits Loups de LOUVEMONT" ne pourront mettre fin à la mise à disposition avant l'arrivée du terme de cette convention sauf d'un commun accord.

#### **Article 6 :**

Un bilan financier sera dressé chaque année au 31 décembre.

L'Association "Les P'tits Loups de LOUVEMONT" versera à la Commune le coût de la mise à disposition de chaque agent (salaire et charges des agents) à hauteur de 50 %.

L'association prend à sa charge les coûts de téléphone, produits entretien, besoins quotidiens de fonctionnement (pain, feuilles etc.).

L'association perçoit les recettes de la CAF, les participations des parents.

#### **Article 7 :**

L'Association "Les P'tits Loups de LOUVEMONT" s'engage à mettre en recouvrement et à inscrire à son budget les crédits nécessaires au règlement des sommes dues à la Commune de LOUVEMONT en application de la présente convention.

#### **Article 8 :**

« Les agents » seront mis à la disposition de l'Association en fonction des besoins ou disponibilités.

A LOUVEMONT, le  
La Commune  
Le Maire,

L'association "Les P'tits Loups"  
Le Président,

## QUESTIONS DIVERSES

1. Plusieurs conseillers évoquent le problème du stationnement dans la Rue Perdue et la Rue des Hautes Maisons. Fréquemment des véhicules sont stationnés à des endroits gênant la visibilité et la circulation. Mr DELMOTTE va étudier le dossier.
2. Mr NAVET évoque le problème de la maison située 2 rue du Cul du Loup. Suite à l'incendie le toit est en très mauvais état et des tuiles s'envolent régulièrement. Un courrier sera adressé aux propriétaires afin de faire cesser le danger, faute de quoi un arrêté de péril sera pris.
3. Il est demandé qu'une urne avec compteur soit achetée. Des tarifs seront demandés.
4. Un brise vue a été installé sur la clôture du terrain de sport scolaire par les voisins sans autorisation. Il leur sera demandé de le retirer.
5. Plusieurs conseillers sont allés voir, en fonctionnement, une machine à eau chaude-vapeur pour le désherbage.
6. Un pot de départ en retraite sera fait pour Mme JOLLIOT le 7 juillet 2017 à la mairie, les conseillers sont invités à y participer.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

**Fait à LOUDEMONT, les jours, mois et an susdits**

Le maire,